Le CESE a rendu son son avis « Les mécanismes d’évitement fiscal et leurs impacts sur le consentement à l’impôt et la cohésion sociale »

PUBLIÉ LE 13/12/2016

Chaque année en France, la perte de recettes fiscales est estimée entre 60 et 80 milliards d’euros, une somme qui impacte à la fois le financement des services publics et la cohésion sociale, en alimentant le sentiment d’un système à deux vitesses, où certains évitent l’impôt tandis que d’autres ont l’impression d’être les seuls à payer. Alors que la question de l’allégement de l’impôt est au cœur du débat politique français et que la médiatisation récente de certaines affaires en France et dans le monde (Lux Leaks, Panama Papers, Bahama Leaks etc.) a mis en lumière l’ampleur des mécanismes d’évitement fiscal, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s’est saisi du sujet pour en dresser un constat et s’interroger sur leurs causes et leurs conséquences. L’avis « Les mécanismes d’évitement fiscal et leurs impacts sur le consentement à l’impôt et la cohésion sociale», rapporté par M Antoine Dulin (Vice-Président du CESE, Groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), au nom de la section de l’économie et des finances, présidée par Mme Hélène Fauvel, présente des recommandations concrètes à l’intention des pouvoirs publics afin d’améliorer la régulation de ces mécanismes au niveau national et international. Le CESE met l’accent sur le nécessaire développement de la transparence financière, l’amélioration des moyens d’action juridiques comme de l’administration fiscale ainsi que sur le renforcement de la responsabilité des acteurs économiques privés et publics dans leurs comportements fiscaux. L’avis a été soumis au vote de l’assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 13 décembre 2016 et adopté avec 150 votes pour et 36 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026